



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 3625

Jeudi 16 Juin 2005

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 1555.52

(Indice de Capitalisation Base 1 000 le 31/12/97)

Variation: % + 0,67

INDICE BVMT : 1088.18

(Base 465.77 le 31/03/98)

Variation: % + 0,15

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE II - CONTINU A	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	5	2,400	25-03-2005	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	40,800	40,800	40,800	40,800	40,700		
2	5	0,950	01-07-2000	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	10,720	10,750	11,000	11,000	10,750		
3	20	2,900	19-05-2004	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	23,960	24,000	24,000	24,000	24,000		
4	8	1,400	14-03-2005	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	24,260	24,220	24,220	24,220	24,220		
5	5	0,400	10-07-2003	BS - Banque du Sud	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000		
6	10	1,200	31-05-2005	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	26,700	26,700	27,400	27,480	26,700		
7	5	0,500	05-05-2005	BH - Banque de l'Habitat	9,450	9,460	9,450	9,460	9,450		
8	10	1,500	27-05-2005	TL - Tunisie Leasing	16,500	16,500	16,500	16,800	16,500		
9	10	2,500	13-04-2005	BT - Banque de Tunisie	94,000	94,000	94,000	94,000	94,000		
10	5	0,900	02-05-2005	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	27,820	28,640	28,640	28,640	28,640		
11	5	0,350	12-07-2004	STB - Société Tunisienne de Banque	5,200	5,210	5,200	5,210	5,200		
12	10	0,700	01-07-2004	BNA - Banque Nationale Agricole	9,000	9,000	9,000	9,000	9,000		
13	5	0,750	16-05-2005	ATB - Arab Tunisian Bank	17,000	17,000	17,000	17,000	17,000		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	13,000	13,000	13,000	13,230	13,000		
15	10	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	6,280	6,280	6,280	6,280	6,280		
16	10	2,100	15-07-2004	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	23,500	23,500	23,200	23,500	23,200		
17	10	0,600	01-09-2003	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	13,960						
18	10	1,300	28-07-2004	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	30,000	30,000	29,620	30,000	29,620		
19	10	0,600	01-07-2004	GL - General Leasing	10,810	10,600	10,590	10,600	10,590		
20	5	0,550	19-07-2004	STEQ - Société Tunisienne d'Equipement	10,000	10,000	10,000	10,000	9,700		
21	5	0,100	15-09-2004	ELECTROSTAR	12,150	12,510	12,150	12,510	12,000		
22	5	0,700	22-07-2004	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	14,680	14,680	15,120	15,120	14,680	H	15,340
23	5	0,650	20-05-2004	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	19,840	20,060	20,000	20,420	19,500		

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE I2 - FIXING A	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
24	10	2,500	28-04-2005	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	40,100	40,100	40,100		
25	10	0,700	15-06-2004	LA CARTE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CI)	15,450				
26	25	6,750	07-09-2004	Air Liquide Tunisie	180,100				
27	10	1,000	28-03-2005	Placements de Tunisie - SICAF	16,990	16,990	16,990		
28	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,800				
29	5	0,600	26-07-2004	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	32,600				
30	10	2,200	15-06-2005	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	24,360				
31	10	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,000				
32	10	1,000	10-06-2005	AMEN BANK	18,750				
33	10	1,200	12-05-2005	ALKIMIA - Société Chimique	26,000				
34	5	1,250	15-07-2004	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	17,700	17,500	17,500		
35	8	0,410	01-06-2005	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Investissement à Capital Risque	6,100	6,000	6,000		
36	10	1,200	07-06-2005	CIL - Compagnie Internationale de leasing	16,500	16,800	16,790		
37	10	1,500	15-06-2005	ATL - Arab Tunisian Lease	19,650				
38	10	1,000	16-05-2003	Amen Lease	7,140				
39	10	1,000	09-07-2001	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	6,320				
40	5	0,400	01-07-2004	SMG - Société Magasin Général	22,000	22,120	22,660		
41	5	0,500	20-07-2004	EL MAZRAA	12,000	12,000	12,000		
42	10	1,000	05-07-2004	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	12,680	12,680	12,680		
43	5	0,500	30-06-2004	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	34,000	34,700	34,000		
44	5	0,750	05-05-2005	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	20,000	20,000	20,000		
45	5	0,800	2004	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	22,600	22,620	22,620		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION ELECTRONIQUE

MARCHE OBLIGATAIRE

N°	GROUPE 21 - CONTINU A			DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
	VALEURS									INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A											
46	BTA 10ANS 6,5% MARS 2009	V. F. : 1 000 Dinars	B0309	10-03-2009		99,650					
47	BTA 10ANS 6,75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010		100,000					
48	BTA 4ANS 6,75% SEPTEMBRE 2005	V. F. : 1 000 Dinars	B0905	12-09-2005		101,350					
49	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014		108,800					
50	BTA 5ANS 6,75% JUIN 2008	V. F. : 1 000 Dinars	B0608	11-06-2008		103,005					
51	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014		103,444					
52	BTA 3ANS 5,625% JUILLET 2007	V. F. : 1 000 Dinars	B0707	13-07-2007		100,150					
53	BTA 2ANS 5,300% SEPTEMBRE 2006	V. F. : 1 000 Dinars	B0906	14-09-2006		99,920					
54	BTA 10ANS 7% JANVIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0115	11-01-2015		100,000					
55	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	08-02-2015		100,136					
LES EMPRUNTS											
56	BTE	EO BTEI 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	OBTE	25-06-2011		100,000					
57	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIA2	09-12-2009	09-12-2004	97,340					
58	BH	EO BH1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 31/12	OBH1	31-12-2008	31-12-2004	99,000					
59	TUNISIE LEASING	EO TUNISIE LEASING 2001-1 5ans AP à 7,4% j. 03/12	OTS11	03-12-2006	03-12-2004	100,000					
60		EO TUNISIE LEASING 2001-2 5ans AP à 7,4% j. 22/03	OTS12	22-03-2007	22-03-2005	100,000					
61		E. O. TUNISIE LEASING 2002/1 5ans AP à 7,4% j. 24/09	OTS21	24-09-2007	24-09-2004	100,700					
62		EO TUNISIE LEASING 2002/2 5ans AP à 7,4% j. 30/04	OTS22	30-04-2008	30-04-2005	100,000					
63		EO TUNISIE LEASING 2003/1 5ans AP à 7,4% j. 30/01	OTS31	30-01-2009	30-01-2005	100,760					
64		EO TUNISIE LEASING 2004/1 5ans AP à 7,4% j. 30/04	OTS41	30-04-2009	30-04-2005	99,700					
65	UBCI	EO UBCI 2001 7ans IF à TMM+0,75% j. 31/12	OUBC1	31-12-2008	31-12-2004	89,870					
66	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2005	100,000					
67	C I L	EO CIL 2000 / 1 5ans AP à 7% j. 01/07	OCL01	30-06-2005	30-06-2004	100,000					
68		EO CIL 2001 / 1 5ans AP à 7,40% j. 31/07	OCL11	30-07-2006	30-07-2004	100,000					
69		EO CIL 2000 / 2 5ans AP à 7% j. 21/11	OCL02	20-11-2005	20-11-2004	100,000					
70		EO CIL 2002 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 28/02	OCL21	28-02-2007	28-02-2005	100,000					
71		EO CIL 2002/2 Tr. A 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran. j. 16 / 09	OCL2A	16-09-2009	16-09-2004	100,000					
72		EO CIL 2002/2 Tr. B 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran. j. 16 / 09	OCL2B	16-09-2009	16-09-2004	100,000					
73		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2005	99,800					
74		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2005	100,000					
75		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de fran j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2004	100,000					
76		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2004	100,000					
77	BT KD	EO BT KD 2002 5ans AP à 7,4% j. 20/11	OBTK2	20-11-2007	20-11-2004	100,000					
78	A T L	EO ATL 2000/1 7ans AP à 7%2 ans de fran. j. 01/08	OAT01	31-07-2007	31-07-2004	100,000					
79		EO ATL 2000/2 5ans AP à 7% j. 29/12	OAT02	29-12-2005	29-12-2004	98,870					
80		EO ATL 2001/1 5ans AP à 7,35% j. 15/09	OAT11	14-09-2006	14-09-2004	100,000					
81		EO ATL 2001/2 5ans AP à 7,4% j. 31/01	OAT12	30-01-2007	30-01-2005	100,470					
82		EO ATL 2002/1 5ans AP à 7,4% j. 15/10	OAT21	15-10-2007	15-10-2004	100,000					
83		EO ATL 2002/2 5ans AP à 7,4% j. 15/04	OAT22	15-04-2008	15-04-2005	100,000					
84		EO ATL 2003 / 1 5ans AP à 7,4% j. 15/03	OAT3A	15-03-2009	15-03-2005	99,500					
85		EO ATL 2003 / 1 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/03	OAT3B	15-03-2009	15-03-2005	100,000					
86	MEUBLATEX S.A.	EO MEUBLATEX 2001 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXA	10-09-2009	10-09-2004	100,000					
87		EO MEUBLATEX 2001 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXB	10-09-2009	10-09-2004	100,000					
88		EO MEUBLATEX 2001 Tr. C Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXC	10-09-2009	10-09-2004	100,000					
89	UTL	EO UTL 2004 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 31/03	OUTL4	31-03-2012		99,700					
90	AMEN LEASE	EO AL 2001-1 7ans AP à 7,5% j. 29/08	OAL1A	29-08-2008	29-08-2004	99,880					
91		EO AL 2001-1 10ans AP à 7,75% j. 29/08	OAL1B	29-08-2011	29-08-2004	99,200					
92		EO AL 2001-2 7ans AP à 7,5% j. 31/12	OAL12	30-12-2008	30-12-2004	100,000					
93		EO AL 2002-1 7ans AP à 7,5% j. 16/10	OAL21	15-10-2009	15-10-2004	100,000					
94	EL MOURADI	EO EL MOURADI 2002 Tr. A Gar. STB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 30/08	OMRDA	29-08-2009	29-08-2004	100,000					
95		EO EL MOURADI 2002 Tr. B Gar. UIB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 30/08	OMRDB	29-08-2009	29-08-2004	100,000					
96	CDS	EO C.D.S 2001 5ans AP à 8,75% j. 20/12	OCDS1	20-12-2006	20-12-2004	100,000					
97	EL MAZRAA	EO EL MAZRAA 2001 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/01	OMAZI	11-01-2009	11-01-2005	100,000					
98	SOTUVER	EO SOTUVER 2002 7ans IF à TMM+2% j. 20/02	OSTV2	20-02-2009	20-02-2005	100,000					
99	BATAM	EO BATAM 2001 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 15/12	OBAT1	15-12-2008	15-12-2004	100,000					
100	GENERAL LEASING	EO GL 2001 5ans AP à 7,20% j. 20/07	OGL1A	19-07-2006	19-07-2004	100,000					
101		EO GL 2001 7ans AP à 7,40% 2 ans de fran j. 20/07	OGL1B	19-07-2008	19-07-2004	100,000					
102		EO GL 2001-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/12	OGL12	31-12-2008	31-12-2004	100,000					
103		EO GL 2002-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 10 / 07	OGL21	10-07-2009	10-07-2004	100,000					
104		EO GL 2003-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/07	OGL31	30-07-2010	30-07-2004	100,000					
105		EO GL 2003-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLFA	20-02-2011	20-02-2005	99,400	99,350	99,350	2,486		
106		EO GL 2003-2 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLBV	20-02-2011	20-02-2005	100,000					
107	JERBA MENZEL	EO Jerba Menzel 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJM1A	11-05-2008	11-05-2005	100,000					
108		EO Jerba Menzel 2001 Tr. B Gar. BS 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJM1B	11-05-2008	11-05-2005	100,000					
109	PALM MARINA	EO P M 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,25%2 ans de fran j. 11/05	OPM1A	11-05-2008	11-05-2005	100,000					
110		EO P M 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/05	OPM1B	11-05-2008	11-05-2005	100,000					
111	MODERN LEASING	EO ML 2001 Tr. A Gar. STB 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1A	21-12-2008	21-12-2004	99,000					
112		EO ML 2001 Tr. B Gar. BNA 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1B	21-12-2008	21-12-2004	99,000					
113		EO ML 2001 Tr. C Gar. BH 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1C	21-12-2008	21-12-2004	100,000					
114	TSIE. FACTORING	EO TUNISIE FACTORING 2002 5ans AP à 7,6% j. Le : 31 / 05	OTF2	31-05-2007	31-05-2005	99,340					
115	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j.31/05	OPANA	31-05-2009	31-05-2005	100,000					
116		EO PANOBOIS 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j.31/05	OPANB	31-05-2009	31-05-2005	100,000					
117	TOUTA	EO TOUTA 2002 Tr. A Gar. UIB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 25 / 09	OTOTA	24-09-2009	24-09-2004	100,000					
118		EO TOUTA 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 25 / 09	OTOTB	24-09-2009	24-09-2004	99,460					
119	SEPCM	EO SEPCM 2002 Gar. BS 7ans AP à 7,5% j. 01 / 04	OSEPC	31-03-2010	31-03-2005	100,000					
120	MOURADI AFRICA	EO AFRICA 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRA	16-09-2010	16-09-2004	100,000					
121		EO AFRICA 2003 Tr. B Gar. BH 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRB	16-09-2010	16-09-2004	99,710					
122		EO AFRICA 2003 Tr. C Gar. ATB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRC	16-09-2010	16-09-2004	100,000					
123		EO AFRICA 2003 Tr. D Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRD	16-09-2010	16-09-2004	100,000					
124	EL KANTAOUI	EO SELMA CLUB 2002 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 19/06	OSLMA	18-06-2010	18-06-2004	100,000					
125		EO SELMA CLUB 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 19/06	OSLMB	18-06-2010	18-06-2004	100,000					
126	SITS	EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAA	10-06-2011		100,000					
127		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. B Gar. BTE 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAB	10-06-2011		100,000					
128		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. C Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAC	10-06-2011		100,000					
129		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. D Gar. AB 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAD	10-06-2011		100,000					

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue.

COTATION ELECTRONIQUE

LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING A	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
130				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	7,110				B
131				SFBT (da. 1 / 2. 29/12/1997 - SFBDA)	72,740				
132				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	20,860				B
133				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	15,690				B
134				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	36,320				
135				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	23,600				
136				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	12,140				B
137				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	1,430				B
138				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	1,300				B
139				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	1,190	1,000	1,000		
140				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	1,090				B
141				BS (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - BSDA)	0,590				
142				BS (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - BS39)	0,380				B
143				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	2,360				B
144				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	1,460				B
145				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,700				B
146				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,640				B
147				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,490				B
148				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	1,620				B
149				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	6,880				B
150				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	4,950				
151				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	3,730				B
152				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	2,570				B
153				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	11,080	10,430	10,430		
154				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	36,560				B
155				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	14,640				B
156				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	85,940				
157				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	47,200				
158				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	39,500				
159				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	25,380				B
160				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	18,010				B
161				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	7,300				B
162				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	12,310				
163	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)	4,080				
164				PBHT (da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,140				
165				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	2,250				
166				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	1,940				
167				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	0,850				
168				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - AB38)	0,830				B
169				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	4,260				B
170				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	3,870				
171				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	2,900				B
172				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	4,250				B
173				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP03)	0,630				B
174				SMG (da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	12,330				B
175				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	7,120				
176				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	6,830				H
177				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	5,610				
178				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	2,340				B
179				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,950				B
180				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,880				
181				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,730				B
182				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	4,370				B
183				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	20,960				B
184				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	3,950				B
185				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	4,290				B
186				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	1,200				
187				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STEQDA)	4,300				B
188				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	2,130				B
189				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,510				
190				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	4,930				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

HORS - COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
191	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	2,670				
192	10	1,200	19-09-2003	SITEX - Société Industrielle des Textiles	7,380				
193	10	0,280	01-10-1997	SOFI - SICAF - Société Financière d'Investissement	6,930				
194	5	0,350	01-07-2004	STS - Société Tunisienne du Sucre	21,960				
195	5	0,700	16-05-2005	SALIM - Société d'Assurances SALIM	7,190				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
196				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,300				B
197				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,070				B
198				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,060				B
199				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,050				B
200				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,120				B
201				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,300				B
202				SALIM (da. 1/2. cp. 2. 12/05/2003 - SALDA)	4,150				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE

VALEURS		DERNIERE ECHANGE	ECHANGE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
EMPRUNTS						
ARAB INTERNATIONAL LEASE	E. O. AIL 2000 Tr. A Gar. UIB Sans AP à 7% j. 11/01	10-01-2006	10-01-2005			
	E. O. AIL 2000 Tr. B Gar. BTKD 5ans AP à 7% j. 11/01	10-01-2006	10-01-2005			
AMEN LEASE	E. O. AMEN LEASE 2000-1 Sans AP à 7% j. 01/08	31-07-2005	31-07-2004			
	E. O. AMEN LEASE 2000-2 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 01/12	30-11-2007	30-11-2004			
ARAB TUNISIAN LEASE	E. O. ATL 2004 / 1 5ans AP à 7,25% j. 16/08	16-08-2009				
	E. O. ATL 2004 / 1 5ans AP à TMM+1,5% j. 16/08	16-08-2009				
	E. O. ATL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	31-03-2010				
	E. O. ATL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	31-03-2010				
SOCIETE HELA D'ELECTROMENAGER ET DE CONFORT	E. O. BATAM 2000 Sans AP à 7,75% j. 16/05	16-05-2006	16-05-2005			
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	E. O. CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	30-09-2011				
	E. O. CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	30-09-2011				
	E. O. CIL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	31-03-2010				
	E. O. CIL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	31-03-2010				
SOCIETE DJERBA AGHIR	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2005			
	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2005			
GENERAL LEASING	E. O. GL 2004 / 1 5ans AP à 7,25% j. 12/01	12-01-2010				
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2005			
	E. O. HOTEL HOURIA 1999 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2005			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2005			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2005			
SOCIETE HOTEL MIRAMAR	E. O. MIRAMAR 2000 Gar. BS 6ans AP à 7% 1an de Franchise j. 13/12	12-12-2006	12-12-2004			
SOCIETE HOTELIERE MOURADI GOLF	E. O. MOURADI GOLF 1999 Gar. AB 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 16/04	15-04-2006	15-04-2005			
	E. O. MOURADI GOLF 1999 Gar. BS 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 16/04	15-04-2006	15-04-2005			
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - PENELOPE	E. O. PENELOPE 2001 Gar. BTE 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 01/11	31-10-2008	31-10-2004			
TUNISIE LEASING	E. O. TUNISIE LEASING 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	31-03-2010				
	E. O. TUNISIE LEASING 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,4% j. 31/03	31-03-2010				
UNION TUNISIENNE DE LEASING	E. O. UTL 2000 Tr. 1 Gar. UBCI 5ans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2004			
	E. O. UTL 2000 Tr. 2 Gar. BTE 5ans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2004			
	E. O. UTL 2000 Tr. 3 Gar. AB 5ans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2004			

* : Emprunts pris en charge par la STICODEVAM

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - BANQUE NATIONALE AGRICOLE	10.000				
33	1/4	01-01-86			3.500				
41	1/11	01-10-91			1.370				
45	1/20	15-02-94			0.750				
49	1/30	02-05-95			0.450				
29	3/50	03-08-92		BS - BANQUE DU SUD	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5			BT - BANQUE DE TUNISIE	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	15-07-94			9.000				
141	1/10	29-05-95			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		TUNISIE LEASING	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		AIR LIQUIDE TUNISIE	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - BANQUE DE L'HABITAT	1.290				

HORS - COTE

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE			
TRANSACTIONS REALISEES								
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonage - AL KHOUTAF	5	8.300	12-05-2005	8.300	8.300	1 500	MAC SA	16-06-2005
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonage - AL KHOUTAF	5	8.300	12-05-2005	8.300	8.300	2 100	MAC SA	16-06-2005
Comptoir National Tunisien - CNT	5	20.000	20-05-2005	30.000	30.000	3 000	MAC SA	16-06-2005
TRANSACTIONS PROGRAMMEES								
Sté Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul - SRTGN	5	2.500	29-03-2005	2.500		1 800	CGF	21-06-2005
Da TUNIS AVIA				1.250		2	CCF	23-06-2005
OFFRES SANS CONTREPARTIE								
Sté Tunisienne de l'Industrie Laitière - STIL	5			1.700		1 400	TVAL	
Sté Tunisienne de l'Industrie Laitière - STIL	5			1.960		215	TVAL	
Sté Tunisienne de l'Industrie Laitière - STIL	5			1.890		1 025	TVAL	
Sté Ind. pour la Fabrication de la Colle et ses Dérivés - SIFCOL	100	355.130	24-01-2005	400.000		200	TVAL	
Sté Ind. pour la Fabrication de la Colle et ses Dérivés - SIFCOL	100	355.130	24-01-2005	400.000		50	TVAL	
DEMANDES SANS CONTREPARTIE								
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	10	13.500	22-11-2004	30.000		50	MAC SA	

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - SIPHAT -

En application des décisions de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 9 juin 2005, la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie informe ses actionnaires que les dividendes et super dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2004 seront mis en paiement à partir du **Mardi 21 juin 2005** à raison de **750 millimes par action** (300 millimes au titre de premier dividendes et 450 millimes au titre de super dividendes), soit 15% de la valeur nominale de l'action fixée à 5 dinars.

L'encaissement de ces dividendes s'effectuera auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires de titres par le biais de la STICODEVAM conformément à son instruction n°16. Les dividendes revenant aux actionnaires non dépositaires seront réglés directement et sans frais par la SIPHAT.

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS -

Suite à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mai 2005, la Société Tunisienne du Sucre -STS- porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en vertu des dispositions de la deuxième résolution, le paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2004 sera effectué à partir du **01 Juillet 2005** à raison de **0,350 Dinar par action**.

Le règlement sera effectué par la STICODEVAM pour les titres détenus par les intermédiaires boursiers et aux guichets du Siège et des Agences de la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés sur présentation des attestations de propriété.

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG -

La Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG" informe que son Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le **Mardi 21 Juin 2005 à 10H00** à l'Hôtel ABOU NAWAS TUNIS à l'effet de délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- Examen du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2004 ;
- Examen des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2004 ;
- Approbation du Bilan et des Comptes de résultat de l'exercice 2004 ;
- Affectation des bénéfices de l'exercice 2004, le dividende proposé est de 0,700 DT par action ;
- Fixation du jeton de présence des membres du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2004 ;
- Quitus aux administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **mardi 21 juin 2005 à 16 heures** à l'hôtel ABOU NAWAS - place des droits de l'homme, avenue Mohamed V - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2004 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2004 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales;
- Approbation desdits rapports et des états financiers individuels de la Banque pour l'exercice 2004;
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe STB, arrêtés au 31 décembre 2004 ;
- Approbation dudit rapport et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2004 ;
- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2004;
- Affectation des résultats
- Approbation de la nomination d'un administrateur ;
- Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2005, 2006 et 2007.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir qu'ils auront l'obligation de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction de l'Ingénierie Financière, Titres et Bourse de la banque sise au : 34 rue Hédi Karray - cité des sciences- El Menzah.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction de l'Ingénierie Financière Titres et Bourse de la banque sise au : 34 rue Hédi Karray -cité des sciences- El Menzah, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le **Mardi 21 Juin 2005 à 16 Heures** au Forum Les Berges du Lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2004 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2004, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200, 248 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2004, et quitus aux membres du Directoire et du Conseil d'Administration ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2004 ;
- Ratification de la nomination d'administrateurs ;
- Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir à remettre à leur mandataire ou à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque ;

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, Rue Hédi Noura - Tunis durant le délai légal.

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT - STEQ -

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT -STEQ- sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mercredi 22 Juin 2005 à 15 Heures** au siège social de la Société, rue 8603 n° 5 la Chargaia I -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice 2004 ainsi que les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2004 et du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 & 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de la société arrêtés au 31 décembre 2004;
- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2004;
- Fixation des jetons de présence pour les administrateurs au titre de l'exercice 2004 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le dividende proposé est de 0,550 DT par action;
- Renouvellement des mandats d'Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes ;
- Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'intervention sur le marché financier en vue de réguler le cours des actions de la société et ce conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994.

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES - STIP -

Les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeu di 23 Juin 2005 à 10H00** à la Maison de l'Entreprise sise aux Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2004 ainsi que le rapport spécial sur les opérations visées par les Articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- Approbation s'il y a lieu des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2004 ;
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2004 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2004 ;
- Cooptation d'un Administrateur et renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des Statuts ;
- Désignation d'un Commissaire aux Comptes.

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE NABEUL - SRTGN -

Les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire se rapportant à l'exercice 2004, qui se tiendra le **Jeu di 23 Juin 2005 à 10h00** du matin, au siège social de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2004 ;
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2004 ;
- Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2004 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2004 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2004 ;
- Désignation des membres du conseil d'Administration pour le prochain mandat allant du 01/01/2006 au 31/12/2008 ;
- Questions diverses.

Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'Assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la date de la tenue de l'assemblée.

Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES - SOTRAPIL S.A

Les actionnaires de la SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES - SOTRAPIL S.A sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le **vendredi 24 juin 2005 à 16h30** à l'hôtel Abou Nawas Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité du conseil d'administration ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;
- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2004 ;
- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2004 ;
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2004 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2004, le dividende proposé est de 0,800 DT par action ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur et cooptation de trois (3) nouveaux administrateurs ;
- Autorisation au conseil d'administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite de trente millions de dinars (30.000.000,000).

SOCIETE MAGASIN GENERAL - SMG -

La Société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 24 juin 2005 à 10H**, à l'hôtel Abou Nawas (place des droits de l'homme), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2004 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2004 ;
- Approbation desdits rapports et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2004 ;
- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe magasin général relatif à l'exercice 2004 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2004 ;
- Approbation desdits rapports et des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2004 ;
- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2004 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2004 ;
- Approbation des opérations conclues durant l'année 2004 entre la société Magasin Général et ses deux filiales la "Société Centrale Magasin Général " et la "Société Immobilière Magasin Général " ;
- Fixation des jetons de présence pour les Administrateurs.

SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION - GIF FILTER SA -

La Société Générale Industrielle de Filtration «GIF FILTER SA», porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **samedi 25 juin 2005**, au siège de la société sis à Grombalia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- En Assemblée Générale Ordinaire à 10H :**
- Étude et approbation du rapport de gestion des états financiers et bilan consolidés du groupe arrêtés au 31/12/2004 ;
 - Lecture et approbation du rapport général du commissaire aux comptes afférent aux affaires du groupe ;
 - Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour la certification des bilans consolidés pour les exercices 2005/2007.
- En Assemblée Générale Extraordinaire à 10H30:**
- Modification des articles 28 et 44 des statuts.

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE - CARTE -

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne -CARTE- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Mardi 27 Juin 2005 à 15H00** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2004 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2004 ;
- Approbation desdits rapports et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2004 ;
- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2004 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2004, le dividende proposé est de 0,500 DT par action ou par certificat d'investissement ;
- Nomination des membres du Conseil d'Administration ;
- Questions diverses.

GENERAL LEASING

Les Actionnaires de GENERAL LEASING sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le **28 juin 2005**, à **11 heures** à l'hôtel Acropole - Les Berges du Lac, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2004 ;
- Examen des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2004 ;
- Approbation, s'il y a lieu, de ces rapports et des états financiers de l'exercice 2004 ;
- Quitus aux Administrateurs pour l'année 2004 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2004 ;
- Cooptation d'un membre au poste d'Administrateur ;
- Autorisation d'émission d'Emprunts Obligataires ;
- Franchissement de seuil ;
- Questions diverses.

Les actionnaires sont invités à assister à cette séance ou à se faire représenter.

Des procurations disponibles auprès de leurs intermédiaires devront être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les documents relatifs à l'Assemblée sont à votre disposition au siège de la société, et ce dans les délais légaux.

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR -

Les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations - SIMPAR- sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 28 Juin 2005 à 15 heures** à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2004 et présentation des comptes du dit exercice ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2004 ;
- Approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2004 ;
- Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2004 ;
- Affectation des bénéfices de l'exercice 2004, le dividende proposé est de 1,250 DT par action ;
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
- Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers consolidés au 31 Décembre 2004 ;
- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 tel que modifié par l'article 7 de la loi 99-92 du 17 Août 1997.

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES - SITEX -

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le **mardi 28 juin 2005 à 9 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2004 ;
- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2004 ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2004 et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2004 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2004, le dividende proposé est de 0,600 DT par action ;
- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2005.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

TENUE DU REGISTRE DES ACTIONNAIRES DE LA SRTGN

La Société Financière de Gestion - **SOFIGES** - informe que la Société Régionale de Transport de Gouvernorat de Nabeul sis à 144, avenue Habib Thameur 8019 Nabeul, lui a confié suivant convention en date du 01/ 12/2004 la tenue de compte de son registre d'actions et ce conformément à l'article 2 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.